

Objectif 9 : Infrastructures résilientes et innovation

Cible ONU: 9.5 - Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche - développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030

Indicateur 9.i5 : Effort de recherche

Concepts et définitions

Définition de l'indicateur :

Part de dépense intérieure consacrée à la recherche et au développement dans le produit intérieur brut.

Concepts :

La **dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)** correspond aux travaux de recherche et développement expérimental (R&D) exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds, par des opérateurs publics ou privés, pour leur propre compte ou pour le compte de tiers. Elle intègre les activités de recherche financées, entre autres, par les programmes européens.

Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Produit intérieur brut : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1365>

Champ :

France

Commentaires :

La Recherche & Développement (R&D) est source d'innovations qui permettent un positionnement compétitif dans le contexte de la société de la connaissance. Elle est l'un des moyens de répondre aux grands défis sociétaux (énergie, climat, santé) et de favoriser une croissance durable. Le suivi des dépenses de R&D répond à l'un des objectifs de la stratégie de l'Union européenne d'atteindre à l'horizon 2020 un effort de recherche (DIRD/ PIB) de 3 %, dont les deux tiers réalisés par les entreprises.

Cet indicateur est identique à l'indicateur Onusien 9.5.1 « Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB ».

Il fait partie des [10 indicateurs de richesse nationale](#).

Méthodologie

Méthode de calcul :

La recherche et le développement expérimental (R&D) englobent les activités créatives et systématiques entreprises en vue d'accroître la somme des connaissances – y compris la connaissance de l'humanité, de la culture et de la société – et de concevoir de nouvelles applications à partir des connaissances disponibles.

On distingue : la DIRD exécutée par le secteur des administrations, DIRDA, et la DIRD exécutée par le secteur des entreprises, DIRDE.

Selon les règles édictées dans le manuel de [Frascati](#), les administrations sont définies comme étant la somme des entités des trois secteurs institutionnels suivants : entités de l'État (organismes publics de recherche, établissements publics administratifs, services ministériels), de l'enseignement supérieur (établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics ou privés, Centres Hospitaliers Universitaires/ Centres Hospitaliers Régionaux Universitaires, Centres de Lutte Contre le Cancer), institutions sans but lucratif (associations, fondations, à financement public majoritaire ou non) ; les entreprises comprennent également les entreprises publiques et les entreprises étrangères implantées en France.

Désagrégrations retenues :

Aucune.

Agrégats régionaux :

Les données peuvent être déclinées au niveau régional.

Source des données

Description :

Les données présentées sont issues des [enquêtes sur les moyens \(financiers et humains\) consacrés à la R&D](#) menées annuellement auprès des entreprises et des administrations par le service statistique du Ministère en charge de la recherche.

Tous les ans, le service statistique ministériel en charge de la recherche réalise diverses enquêtes statistiques auprès des entreprises (plus de 11 000 sont interrogées chaque année), des organismes de recherche (40 EPIC - Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial - , EPST - Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique -, EPA - Établissements Publics Administratifs- et

assimilés), les établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics comme privés, toutes tutelles confondues (250 unités), les CHU/ CHRU - Centres (Régionaux) Hospitaliers Universitaires - et CLCC - Centres de Lutte Contre le Cancer - (50 unités), les Institutions Sans But Lucratif (ISBL), c'est-à-dire, les associations et fondations de recherche (500 unités).

En bref, toutes les entités susceptibles d'engager des dépenses de R&D, quel que soit leur taille ou leur implantation géographique (en métropole ou outre-mer) sont interrogées.

Champ de l'opération:

Champ géographique : France entière

Population statistique :

- Enquête auprès des entreprises : entreprises et centres techniques de recherche.
- Enquête R&D auprès des administrations : organismes et services ministériels qui exécutent des travaux de recherche, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, associations et fondations (ou institutions sans but lucratif) qui exécutent des travaux de recherche.

Périodicité :

Annuelle

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :

Les enquêtes réalisées par le ministère en charge de la recherche répondent à la demande européenne traduite par le [règlement européen n°995/2012 du 26 octobre 2012](#) relatif à la production et au développement de statistiques communautaires de la science et de la technologie.

L'ensemble des questions figurant dans l'enquête, relatives aux effectifs et aux dépenses de R&D, sont citées dans ce règlement européen à titre obligatoire ou facultatif.

Les définitions du règlement sont encadrées par le [Manuel de Frascati](#), ouvrage de référence de l'OCDE qui établit une méthode et des définitions communes de conduite d'enquêtes sur le sujet de la R&D pour l'ensemble des pays. Ce manuel a été mis à jour fin 2015.

Références / Publications

[Chiffres de la recherche : Les grands agrégats de la recherche en France](#)

[l'État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France](#)

[Enseignement supérieur, Recherche et Innovation en chiffres](#)